

PAR COURRIEL

Québec, le 30 avril 2024

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Leader.SJB@assnat.qc.ca

Objet : Question relative aux mesures d'atténuation en mobilité routière dans les comtés de Vaudreuil et de Soulanges

Cher collègue,

J'ai pris connaissance de la question inscrite au Feuilleton le 28 mars 2024 par la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, au sujet des mesures d'atténuation en mobilité routière dans les circonscriptions de Vaudreuil et de Soulanges.

Je vous assure que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) met tout en œuvre pour atténuer les impacts causés par les travaux de maintien sur le pont de l'Île-aux-Tourtes. En ce sens, le Ministère poursuit actuellement les travaux de renforcement en mode accéléré dans l'objectif d'un retour à cinq voies de circulation en gestion dynamique d'ici la fin de 2024. Plus de 80 travailleurs sont mis à contribution afin que cet échéancier soit respecté, 7 jours sur 7 et presque jour et nuit.

Depuis novembre 2023, les coûts pour la gratuité sur l'autoroute 30 (A-30) sont de plus de 7 M\$. Les coûts annuels d'une gratuité totale sont évalués à plus de 70 M\$. De plus, cette mesure s'avère efficace uniquement lors des périodes de pointe, lorsqu'une seule voie de circulation est disponible sur le pont de l'Île-aux-Tourtes. Présentement, deux voies sont disponibles en direction ouest et une seule en direction est.

Le Ministère ajuste la synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Harwood (R-342) en fonction de la configuration du pont de l'Île-aux-Tourtes, des observations sur le terrain et des usagers qui effectuent des déplacements locaux et de transit.

... 2

En ce qui a trait au Réseau express métropolitain (REM), rappelons que le tracé du projet a été planifié entre 2015 et 2018. Les données d'achalandage actuelles et projetées ne justifient pas l'implantation d'un mode de transport collectif lourd. De plus, en vertu de l'Entente en matière d'infrastructure publique intervenue en 2015, les décisions quant à la planification et au développement du REM incombent à CDPQ Infra. Cependant, dans le cadre du projet de reconstruction du pont de l'Île-aux-Tourtes, notre gouvernement s'est assuré de préserver un corridor qui permettra éventuellement l'implantation d'un mode de transport collectif à haut niveau de service.

Les analyses réalisées à ce jour dans le cadre de ce projet concluent que l'utilisation de l'accotement par les bus (UAB) dans les deux directions s'avère la mesure en transport collectif la plus pertinente. Cette mesure est adaptée aux besoins actuels et futurs et permet d'améliorer l'efficacité des déplacements pour les autobus durant les épisodes de congestion. L'UAB sur le pont de l'Île-aux-Tourtes s'ajoutera ainsi aux tronçons d'UAB en fonction sur l'autoroute 40 depuis l'échangeur Côte-Vertu.

Le projet d'optimisation de l'autoroute 20, entre la R-342 à Vaudreuil-Dorion et le pont Galipeault sur l'île Perrot, est à l'étape de l'étude d'opportunité et progresse conformément au cheminement ministériel de réalisation des projets routiers. Le Ministère veille à tenir informé de l'avancement du dossier l'ensemble des partenaires de la Table d'échange sur l'autoroute 20.

Comme diverses solutions sont à l'étude, le Ministère n'est pas en mesure actuellement de préciser si le projet d'optimisation de l'autoroute 20 sera assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE) et soumis à un examen du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Cependant, les études en cours permettront de documenter les besoins, les enjeux et les risques et contribueront à répondre aux exigences d'un éventuel assujettissement à la PÉEIE.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault